

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 19957

présenté par

Mme Garin, Mme Pasquini, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Sas et Mme Sebaihi

ARTICLE 7

Supprimer les alinéas 29 à 61.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les alinéas 29 à 61 maintiennent l'âge de la décote pour les fonctionnaires et les conditions de départ anticipé pour les catégories actives et « super actives », mais ce dans un contexte de report de l'âge légal de deux et de l'accélération de la durée de cotisations, deux mesures auxquelles le groupe Ecologiste est fermement opposé.

L'objet du présent amendement est de les supprimer.